

PLAT HOLDING

Société de Participations Financières de Profession Libérale Société par actions simplifiée en liquidation

au capital de 1 000 euros

Siège social : 7 AVENUE DE BIRMINGHAM

69004 LYON

Siège de liquidation : 7 AVENUE DE BIRMINGHAM

69004 LYON

904 348 091 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 23 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 23 décembre,

A 10:00,

Monsieur Dominique PLAT,
demeurant 7 Avenue de Birmingham 69004 LYON,

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 euros composant le capital social de la société PLAT HOLDING,

Déclarant avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et pouvant ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales,

A pris les décisions suivantes :

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Dominique PLAT, associé unique de la société PLAT HOLDING en liquidation, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur le déroulement et le résultat des opérations de liquidation, approuve l'ensemble de ces opérations et le compte définitif qui en résulte, faisant ressortir un résultat de l'exercice négatif de -3 756,68 euros.

DEUXIÈME DÉCISION

Monsieur Dominique PLAT, associé unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir des capitaux propres négatifs de -2 856,59 euros, décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué.

Il accepte expressément l'imputation à due concurrence dudit résultat négatif sur le compte courant ouvert à son nom dans les livres de la Société.

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Dominique PLAT donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société PLAT HOLDING dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

QUATRIÈME DÉCISION

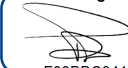
L'associé unique donne tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

L'associé unique donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le présent acte est signé par voie électronique conformément aux articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil, par procédé de signature électronique DocuSign. Il reflète les décisions de l'associé unique en date du 23 décembre 2025 nonobstant une signature à une date ultérieure via DocuSign.

Dominique PLAT

DocuSigned by:

F09BBC04118A424...